



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville
de Malartic du lundi, le 26 avril 2010, tenue au 901, rue Royale à
Malartic à 20 h 00**

M. le maire, André Vezeau préside la séance

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est également présente :

Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous en reportant le point 4.6 *Offre d'achat du lot ou une partie du lot # 3 868 518 par Meglab Électronique Inc.*;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

- 1.1.- Adoption de l'ordre du jour;
- 1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2010;

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1.- Dépôt de la liste sélective des déboursés au 31 mars 2010;
- 2.2.- Immeubles Roc d'Or : loyer;

**RÉSOLUTION
2010-04-173**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 2.3.- Sondage Fierté de Malartic : Budget TMR;
- 2.4.- Modification au règlement numéro 735 autorisant des travaux de construction pour l'aménagement d'un parc industriel et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 200 000 \$;
- 2.5.- Demande de M. Alain Lévesque : programme aide financière secteur nord ;
- 3.0. - URBANISME**
- 3.1.- Autorisation au comité de graduation: parade sur la rue Royale;
- 3.2.- Autorisation à Transport Allaire: pièces par voie ferrée pour Osisko;
- 3.3.- Adoption du contrat concernant le contrôle des chiens et des chats sur le territoire de la Ville de Malartic;
- 3.4.- Demande du Festival Western : Fermeture rue Champlain ;
- 3.5.- Modification de la résolution 2010-04-158 : Fermeture temporaire de la route 117;
- 3.6.- Demande du Festival Western : autorisation Halte garderie;
- 3.7.- Demande du Festival Western : stationnement caravaniers;
- 3.8.- Demande du Festival Western : autorisation du circuit de calèche ;
- 3.9.- Dépôt du compte rendu de la réunion du 14 avril 2010 : comité environnemental ;
- 3.10.- Grand ménage du printemps ;
- 3.11.- Distribution de sacs écologiques à la population ;
- 3.12.- Un conseil environnemental ;
- 3.13.- Acquisition d'une partie du lot 4 121 194 pour fins de rue ;
- 4.0. - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 4.1.- Offre d'achat de M. Alphonse Tremblay: 1360, avenue Dr Brousseau;
- 4.2.- Offre d'achat de M. Gérald Comeau: 1371, avenue des Étoiles;
- 4.3.- Offre d'achat de M. Mario Bossé: 1311, avenue Quebco;
- 4.4.- Offre d'achat de Mme Michèle Blouin : 1391, avenue Quebco;
- 4.5.- Adoption du règlement # 739 instaurant un programme de revitalisation de la rue Royale;
- 4.6.- Offre d'achat du lot ou une partie du lot # 3 868 518 par Meglab Électronique Inc;
- 4.7.- Dépôt du compte rendu de la SDEM du 16 avril 2010;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 4.8.- Offre d'achat de M. Lawrence Poisson : 1391, Dr-Brousseau;
- 4.9.- Offre d'achat de M. Edward Leblanc : 1361, avenue des Étoiles;
- 4.10.- Offre d'achat de M. Réjean Lachance : 1350, avenue Quebco;
- 5.0.- LOISIRS ET CULTURE**
- 5.1.- Mandat d'aller en appel d'offres: concession restaurant Camping;
- 5.2.- Dépôt lettre de M. Pierre Corbeil : Félicitations au Camping régional;
- 6.0.- MALARTIC EN SANTÉ**
- 6.1.- Dépôt du compte rendu de la réunion Malartic en santé du 18 mars 2010;
- 6.2.- Demande d'aide financière de la Table intersectorielle famille de Malartic : Bottin ressources;
- 6.3.- Malartic en Santé en action;
- 7.0.- TRAVAUX PUBLICS**
- 7.1.- Démolition du 651, rue Jacques-Cartier;
- 8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**
- 8.1.- Entente incendie avec la Municipalité de Rivière-Héva ;
- 9.0.- AFFAIRES NOUVELLES**
- 9.1.- Demande d'aide financière : Escadron 884 Malartic;
- 9.2.- Demande d'aide financière : Refuge Jeunesse;
- 9.3.- Demande d'aide financière : Fondation Brousseau-Dargis;
- 9.4.- Demande d'aide financière : Tournoi golf – Prévention du suicide Malartic;
- 9.5.- Demande d'aide financière : Projet exposition Société d'histoire de Malartic et Musée minéralogique;
- 9.6.- Demande d'aide financière : Sprint des maires Tour de l'Abitibi 2010;
- 9.7.- Demande d'aide financière Sclérose en plaques;
- 9.8.- Dépôt du compte rendu de la Table Jeunesse;
- 9.9.- Dépôt de la résolution de la Commission Scolaire de l'Or-et-des Bois; élection 2013;
- 9.10.- Demande d'aide financière : Festival Stock Malartic;
- 9.11.- Tableau de bord des communautés;
- 10.0.- CORRESPONDANCE**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

RÉSOLUTION
2010-04-174

10.1.- Lettre du Filon : remerciements au Conseil;

11.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

12.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1.0.- **GREFFE**

1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2010**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2010 avec correction au point 2.7 Nouvel Offre du MRN : (*on devra lire 100 000 \$ au lieu de 1 000 000 \$*);

Adoptée

2.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**

2.1.- **Dépôt de la liste sélective des déboursés au 31 mars 2010**

Conformément à l'article du règlement # 543 modifiant le règlement # 539 autorisant la trésorière à effectuer le paiement des factures pour et au nom de la Ville de Malartic, la liste des factures payées au 31 mars 2010 est déposée.

2.2.- **Immeubles Roc d'Or : loyer**

Dépôt d'une correspondance à titre d'information.

RÉSOLUTION
2010-04-175

2.3.- **Sondage Fierté de Malartic : Budget TMR**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER le contrat à TMR Communications au montant de 6 050 \$ pour la réalisation d'un sondage téléphonique auprès des malarticois;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-04-176

2.4.- **Modification au règlement # 735 autorisant des travaux de construction pour l'aménagement d'un parc industriel et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 200 000 \$**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MODIFIER le titre du règlement pour :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Règlement # 735 autorisant des travaux de construction pour l'aménagement d'un parc industriel et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 006 707 \$;

DE MODIFIER aux articles 2, 3 et 4, le montant de 2 200 000 \$ par 3 006 707 \$;

D'AJOUTER un alinéa à l'article 3 qui se lit comme suit :

« Les immeubles à acquérir sont plus amplement décrits au plan de cadastre, annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante »

D'AJOUTER un alinéa à l'article 5 qui se lit comme suit :

« Le solde sera prélevé à même le fonds général, correspondant à la charge de la Corporation minière Osisko »

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-177**

2.5. Demande de M. Alain Lévesque : aide financière

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER le crédit de taxe à M. Alain Lévesque pour la période durant laquelle il a été propriétaire de l'immeuble du 1450, avenue des Étoiles ;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-178**

3.0.- URBANISME

3.1.- Autorisation au comité de graduation : parade sur la rue Royale

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le comité de graduation à faire une parade le 5 juin 2010 à 17h30 selon le trajet présenté au plan joint à la présente résolution ;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-179**

3.2.- Autorisation à Transport Allaire : pièces par voie ferrée pour Osisko

CONSIDÉRANT QUE la Corporation minière Osisko doit recevoir via le Canadien National des pièces d'équipements;

CONSIDÉRANT QUE ces pièces d'équipements devront emprunter les routes de la ville pour se rendre à l'usine d'Osisko;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'AUTORISER la compagnie Transport Allaire inc. à circuler à l'intérieur de la Ville de Malartic pour le transport des pièces d'équipements pour la Corporation minière Osisko arrivant par le Canadien National;

QUE les rues suivantes soient empruntées lors du transport des pièces d'équipements : avenue Lévis, rue Jean-Talon, rue La Salle, la rue Royale jusqu'à la rue Norrie, tel que plus amplement défini au plan joint à la présente résolution, et ce, conditionnellement à ce que :

- la Corporation minière Osisko obtienne les permis nécessaires auprès de la directrice du service d'urbanisme;
- la Corporation minière Osisko fournisse une copie ou preuve d'un contrat d'assurance responsabilité civile générale formule étendue d'un montant minimum de 2 000 000\$ du requérant précisant que cette assurance est pour couvrir l'activité de déplacement. Une description détaillée des activités couvertes par ce contrat d'assurance responsabilité. Advenant que le requérant désire modifier le contrat d'assurance, un avis de trente (30) jours doit être donné à la Ville de Malartic avant toute modification du contrat. Ce contrat d'assurance responsabilité doit être maintenu en vigueur pendant un (1) an après le déplacement des équipements.
- La Corporation minière Osisko devra prendre entente avec le propriétaire du terrain privé par lequel les équipements doivent passer ;
- Devra aviser la directrice générale (24) heures à l'avance avant le transport des pièces d'équipements ;

QUE la présente résolution soit valide du 1^{er} juin 2010 au 1^{er} octobre 2010;

QUE la présente résolution soit transmise au ministère des Transports;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-180**

3.3.- Adoption du contrat concernant le contrôle des chiens et des chats sur le territoire de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER le contrat de contrôle des chiens et des chats à l'entreprise Animalerie Benji au coût de 6 175 \$ pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010;

QUE le maire ou maire suppléant et greffier ou greffier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic le contrat préparé à cet effet;

Adoptée.

RÉSOLUTION

3.4. Demande du Festival Western : Fermeture rue Champlain



2010-04-181
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le Festival Western à fermer la rue Champlain (entre Royale et Jacques-Cartier) pendant le Festival Western, à la condition que le Festival remplisse les conditions suivantes :

- s'assurer de faire la publicité nécessaire auprès des résidents de la rue Champlain, et ce, à leurs frais;
- s'assurer d'avoir la sécurité nécessaire et de donner accès aux véhicules d'urgence;
- s'assurer que les résidents de la rue Champlain aient accès à leur résidence;

D'AUTORISER le service des travaux publics à fournir les barricades;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-04-182

3.5.- **Modification de la résolution 2010-04-158 : Fermeture temporaire de la route 117**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la modification du trajet pour la parade du Festival Western le 25 juin 2010, tel que décrit au plan joint à la présente résolution;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-04-183

3.6.- **Demande du Festival Western : autorisation Halte garderie**

IL EST PROPOSÉ par Mme le conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le Festival Western à faire une halte garderie conditionnellement à obtenir toutes les autorisations nécessaires pour ce type d'activités et de respecter les lois et règlements en vigueur;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-04-184

3.7. **Demande du Festival Western : stationnement caravaniers**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic propose au Festival Western des endroits sur le territoire afin de faire le stationnement de caravaniers;

Adoptée.



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

RÉSOLUTION
2010-04-185

3.8. **Demande du Festival Western : autorisation du circuit de calèche**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le circuit de calèche du Festival Western;

Adoptée.

3.9.- **Dépôt du compte rendu de la réunion du 14 avril 2010 : comité environnemental**

Dépôt à titre d'information.

RÉSOLUTION
2010-04-186

3.10.-- **Grand ménage du printemps**

CONSIDÉRANT QUE le comité environnemental recommande au Conseil de Ville de faire une journée « Grand ménage du printemps »;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la tenue de la journée « Grand ménage du printemps », le samedi, 8 mai 2010;

D'AUTORISER la publicité nécessaire à cet effet afin d'inciter les gens à nettoyer leur terrain ou de les inciter à venir se joindre au Conseil et employés pour faire le ménage de la ville;

D'AUTORISER le service des travaux publics d'utiliser un camion de la Ville afin d'amasser les sacs de poubelles et d'aller les mener à la déchetterie;

DE SENSIBILISER le Conseil et les employés à participer à cet événement et ce, de façon bénévole;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-04-187

3.11.- **Distribution de sacs écologiques à la population**

CONSIDÉRANT QUE le comité environnemental propose de distribuer aux familles de la Ville de Malartic un sac écologique par famille;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Mignan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE SOUMETTRE le projet « Magasinez avec votre sac écolo à Malartic » dans le fonds économunicipalité IGA pour 50% du coût du projet;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-04-188

3.12.- **Un conseil environnemental**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le comité environnemental à faire un conseil environnemental une fois par mois sur le bandeau de la première page du P'tit journal de Malartic au coût de 162,00 \$ par mois et de le mettre sur le site web de la Ville de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-189**

3.13.- Acquisition d'une partie du lot 4 121 491 pour fins de rue

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut faire l'acquisition d'une partie du lot 4 121 491 pour fins de rue;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

DE FAIRE une demande auprès du ministère des Ressources naturelles du Québec pour l'acquisition d'une partie du lot 4 121 491 pour fins de rue;

DE PAYER tous les frais se rattachant à ladite transaction et que Mme Nathalie Touzin, directrice du service d'urbanisme, soit la répondante auprès du ministère des Ressources naturelles du Québec pour ce dossier;

DE MANDATER Me Paul Hallé, notaire, afin de procéder à la rédaction de cet acte et M. Marc Bergeron, arpenteur-géomètre, pour le cadastre de ce lot;

QUE Monsieur le maire ou la maire suppléant et la greffière ou l'assistante greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic tous documents relativement à cette transaction;

Adoptée.

4.0. - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**RÉSOLUTION
2010-04-190**

4.1.- Offre d'achat de M. Alphonse Tremblay : 1360, avenue Dr-Brousseau

CONSIDÉRANT QUE M. Alphonse Tremblay veut acquérir le terrain du 1360, avenue Dr-Brousseau (lot # 2 999 066 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a déjà accepté de vendre ce terrain au montant de 4 000 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VENDRE au prix de 4 000 \$ taxes incluses le terrain du 1360 avenue Dr-Brousseau (lot # 2 999 066 du cadastre du Québec) à M. Alphonse Tremblay;

QUE Monsieur le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

l'acte de vente préparé à cet effet;

QUE l'acte de vente soit signé dans un délai de 30 jours de la date de la présente résolution;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-191**

4.2.- Offre d'achat de M. Gérald Comeau : 1371, avenue des Étoiles

CONSIDÉRANT QUE M. Gérald Comeau veut acquérir le terrain du 1371, avenue des Étoiles (lot # 2 999 077 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a déjà accepté de vendre ce terrain au montant de 4 000 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VENDRE au prix de 4 000 \$ taxes incluses le terrain du 1371 avenue des Étoiles (lot # 2 999 077 du cadastre du Québec) à M. Gérald Comeau;

QUE Monsieur le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic, l'acte de vente préparé à cet effet;

QUE l'acte de vente soit signé dans un délai de 30 jours de la date de la présente résolution;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-192**

4.3.- Offre d'achat de M. Mario Bossé : 1311, avenue Quebeco

CONSIDÉRANT QUE M. Mario Bossé veut acquérir le terrain du 1311, avenue Quebeco (lot # 3 000 239 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a déjà accepté de vendre ce terrain au montant de 4 000 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VENDRE au prix de 4 000 \$ taxes incluses le terrain du 1311, avenue Quebeco (lot # 3 000 239 du cadastre du Québec) à M. Mario Bossé;

QUE Monsieur le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic, l'acte de vente préparé à cet effet;

QUE l'acte de vente soit signé dans un délai de 30 jours de la date de la présente résolution;

Adoptée.

RÉSOLUTION

4.4.- Offre d'achat de Mme Michèle Blouin : 1391, avenue Quebeco



2010-04-193
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE Mme Michèle Blouin veut acquérir le terrain du 1391, avenue Quebec (lot # 3 000 245 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a déjà accepté de vendre ce terrain au montant de 4 000 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VENDRE au prix de 4 000 \$ taxes incluses le terrain du 1391 avenue Quebec (lot # 3 000 245 du cadastre du Québec) à Mme Michèle Blouin;

QUE Monsieur le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic, l'acte de vente préparé à cet effet;

QUE l'acte de vente soit signé dans un délai de 30 jours de la date de la présente résolution;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-04-194

4.5.- **Adoption du règlement # 739 instaurant un programme de revitalisation de la rue Royale**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

D'ADOPTER le règlement 739 instaurant un programme de revitalisation de la rue Royale, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

4.6. **Offre d'achat du lot ou une partie du lot # 3 868 518 par Meglab Électronique Inc.**

Ce point est reporté.

4.7. **Dépôt du compte rendu de la SDEM du 16 avril 2010**

Dépôt à titre d'information.

RÉSOLUTION
2010-04-195

4.8 **Offre d'achat de M. Lawrence Poisson : 1391 Dr-Brousseau**

CONSIDÉRANT QUE M. Lawrence Poisson veut acquérir le terrain du 1391, Dr-Brousseau (lot # 3 000 205 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a déjà accepté de vendre ce terrain au montant de 4 000 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VENDRE au prix de 4 000 \$ taxes incluses le terrain du 1391, Dr-



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

Brousseau (lot # 3 000 205 du cadastre du Québec) à M. Lawrence Poisson;

QUE Monsieur le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic, l'acte de vente préparé à cet effet;

QUE l'acte de vente soit signé dans un délai de 30 jours de la date de la présente résolution;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-196**

4.9

Offre d'achat de M. Edward Leblanc : 1361, avenue des Étoiles

CONSIDÉRANT QUE M. Edward Leblanc veut acquérir le terrain du 1361, avenue des Étoiles (lot # 2 999 076 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a déjà accepté de vendre ce terrain au montant de 4 000 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VENDRE au prix de 4 000 \$ taxes incluses le terrain du 1361, avenue des (lot # 2 999 076 du cadastre du Québec) à M. Edward Leblanc;

QUE Monsieur le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic, l'acte de vente préparé à cet effet;

QUE l'acte de vente soit signé dans un délai de 30 jours de la date de la présente résolution;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-197**

4.10

Offre d'achat de M. Réjean Lachance : 1350, avenue Quebco

CONSIDÉRANT QUE M. Réjean Lachance veut acquérir le terrain du 1350, avenue Quebco (lot # 3 000 190 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a déjà accepté de vendre ce terrain au montant de 4 000 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VENDRE au prix de 4 000 \$ taxes incluses le terrain du 1350, avenue Quebco (lot # 3 000 190 du cadastre du Québec) à M. Réjean Lachance;

QUE Monsieur le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic, l'acte de vente préparé à cet effet;

QUE l'acte de vente soit signé dans un délai de 30 jours de la date de la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

présente résolution;

Adoptée.

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

5.1.- Mandat d'aller en appel d'offres : concession restaurant Camping

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la coordonnatrice du service des loisirs et la greffière,
d'aller en appel d'offres pour la concession du restaurant du Camping;

Adoptée.

5.2.- Dépôt lettre de M. Pierre Corbeil : Félicitations au Camping régional

Dépôt à titre d'information.

6.0.- MALARTIC EN SANTÉ

6.1.- Dépôt du compte rendu de la réunion Malartic en santé du 18 mars 2010

Dépôt à titre d'information.

6.2.- Demande d'aide financière de la Table intersectorielle famille de Malartic : Bottin ressources

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER Malartic en Santé à accorder une aide de 500 \$ à même
leur budget à la Table intersectorielle famille de Malartic pour la
réalisation d'un bottin des ressources;

Adoptée.

Droit de veto de M. le Maire :

Conformément aux dispositions de l'article 53 de la Loi sur les cités et
villes (L.R.Q., c.C-19), M. le Maire a avisé la greffière qu'il n'approuve
pas la résolution mentionnée ci-dessus. Cette résolution sera soumise de
nouveau au conseil à la séance suivante pour y être considérée d'urgence
et en priorité.

6.3.- Malartic en Santé en action

Dépôt à titre d'information.

7.0.- TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION
2010-04-198

RÉSOLUTION
2010-04-199



No de résolution
ou annotation
RÉSOLUTION
2010-04-200

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

7.1.- Démolition du 651, rue Jacques-Cartier

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la démolition du 651, rue Jacques-Cartier par l'entreprise J.P. Richard Excavation enr. au montant de 18 500 \$;

DE S'ASSURER que le remplissage, inclus dans la soumission, soit effectué rapidement pour des raisons de sécurité;

D'AUTORISER la directrice générale et trésorière à effectuer le réaménagement budgétaire à cet effet;

Adoptée.

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

RÉSOLUTION
2010-04-201

8.1.- Entente incendie avec la Municipalité de Rivière-Héva

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER l'entente incendie avec la Municipalité de Rivière-Héva afin de couvrir le territoire Lac-Fouillac, Lac-Granet, chemin du Lac Malartic (no 8 à 22), route St-Paul (1226 à 1836) au montant de 12 829,23 \$;

DE PRÉCISER toutes les modalités de cette entente qui devra être acceptée par la directrice générale et trésorière, le directeur du service incendie et le Conseil;

Adoptée.

9.0.- AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION
2010-04-202

9.1.- Demande d'aide financière : Escadron 884 Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER une aide financière de 100 \$ à Escadron 884 de Malartic dans le cadre de leur campagne de financement 2009-2010;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-04-203

9.2.- Demande d'aide financière : Refuge Jeunesse

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

DE DEMANDER à Refuge Jeunesse de venir présenter au Conseil leur demande d'aide financière et faire rapport sur les années 2007 à 2010 ;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-04-204

9.3.- Demande d'aide financière : Fondation Brousseau-Dargis

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER 2 conseillers pour participer à un 5 à 7 de la Fondation Brousseau-Dargis le 14 mai 2010 et que le coût des billets soit défrayé par la Ville;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-04-205

9.4.- Demande d'aide financière : Tournoi de golf – Prévention du suicide Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER une commandite de 200 \$ à Prévention du suicide Malartic dans le cadre d'une levée de fonds à l'occasion de son tournoi de golf 2010;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-04-206

9.5.- Demande d'aide financière : projet exposition Société d'histoire de Malartic et Musée minéralogique

CONSIDÉRANT QUE le Musée minéralogique et la Société d'histoire ont un projet d'une exposition temporaire sur l'historique des ruées vers l'or à Malartic;

CONSIDÉRANT QUE cette exposition pourra être présentée de 2010 à 2014 dans la salle Paul-Dorion du musée et à chaque année sous un nouveau thème;

IL EST PROPOSÉ par Mme le conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER une aide financière de 4 000 \$ par année de 2010 à 2014 afin de créer une exposition temporaire et d'autoriser la directrice générale et trésorière à s'approprier cette somme à même le surplus budgétaire;

DE DÉLÉGUER M. Jude Boucher, conseiller, sur le comité;

DE DÉLÉGUER M. Daniel Rompré, au besoin, sur le comité;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-04-207

9.6.- Demande d'aide financière : Sprint des maires Tour de l'Abitibi 2010



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER un montant de 500\$ dans le cadre du Sprint des Maires de la 42^e édition du Tour de l'Abitibi;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-04-208

9.7.- **Demande d'aide financière Sclérose en plaques**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER un montant de 100\$ dans le cadre de la campagne de financement de la Société de la sclérose en plaques pour l'année 2010;

Adoptée.

9.8.- **Dépôt du compte rendu de la Table jeunesse**

Dépôt à titre d'information.

RÉSOLUTION
2010-04-209

9.9.- **Dépôt de la résolution de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois : élection 2013**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois dans ses démarches pour la tenue des élections municipales et scolaires en même temps ;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de prendre une décision rapidement en faveur de la tenue des élections scolaires et municipales simultanées dès 2010 et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant aux municipalités et aux commissions scolaires de bien préparer cette élection ;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michèle Courchesne, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, au ministre responsable des Affaires autochtones, ministre responsable des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec et député d'Abitibi-Est, M. Pierre Corbeil, au président de l'Union des municipalités du Québec, M. Robert Coulombe, au président de la Fédération québécoise des Municipalités, M. Bernard Généreux, et à la présidente de la Fédération des Commissions scolaires du Québec, Mme Josée Bouchard et aux maires des municipalités et villes de notre territoire ;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-04-210

9.10 **Demande d'aide financière : Festival Stock Malartic**



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER un montant de 100 \$ pour l'année 2010 dans le cadre de
la 4^e édition du Festival Stock à Malartic les 23 et 24 juillet;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-211**

9.11.- Tableau de bord des communautés

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER un budget de 200 \$ au comité Tableau bord des
communautés pour la tenue de l'événement le 29 avril 2010 ;

Adoptée.

10.0.- CORRESPONDANCE

10.1.- Lettre du Filon : remerciements au Conseil pour leur appui

La correspondance a été déposée.

11.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Ajournement de la séance à 20h35

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AJOURNER la présente séance (20H35);

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-212**

Réouverture de la séance à 20h50

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la séance soit rouverte (20h50);

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-213**

11.1.- Création d'un comité pour Immeubles Roc d'Or

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CRÉER un comité afin de trouver des solutions aux problèmes que
vivent les locataires relocalisés;

**RÉSOLUTION
2010-04-214**



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

DE DÉLÉGUER M. André Vezeau, maire, Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière, M. le conseiller Martin Ferron sur ce comité;

DE DEMANDER au regroupement des locataires relocalisés, à l'organisme Les Immeubles Roc d'Or ainsi que la Corporation minière Osisko de déléguer des représentants;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-215**

12.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 21H20,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée

**ANDRÉ VEZEAU
MAIRE**

**M^{me} CLAUDYNE MAURICE
GREFFIÈRE**